



Une actualité sociale extrêmement dense : Décryptage

→ Projet d'avenant à l'accord TPA

La Direction nous a présenté sa version définitive concernant l'avenant de l'accord de 2005, sur **l'aide au passage à temps partiel pour les salariés en fin de carrière**, dont les principaux changements se résument ainsi :

- Modification de l'âge d'entrée dans le dispositif à partir de 59 ans en lieu et place de 57 ans
- Obligation pour le salarié de partir administrativement de l'entreprise à la date d'obtention de sa retraite à taux plein + 1 an maximum pour éviter la décote sur la retraite complémentaire

Il est d'usage dans une négociation d'aboutir à un accord gagnant-gagnant. Nous avons beau chercher, le compte n'y est pas! De ce fait, la CFE-CGC se déclare **non signataire**. En effet, nous estimons que la priorité est d'inciter les salariés concernés à partir plus tôt, conformément aux lignes directrices de l'accord ATA (dont l'objectif est de limiter les impacts de la crise sanitaire et économique), en cours de déploiement. Le moment de cette négociation était-il bien choisi ?

→ Début des négociations d'un nouvel accord sur le Télétravail

La CFE-CGC a fait part de ses propositions, notamment **l'introduction de plus de souplesse** dans le dispositif, avec un potentiel de **3 jours de télétravail par semaine**, et **l'amélioration des moyens** pour y parvenir (équipements à domicile, qualité des réseaux et des outils Safran). Nous avons aussi sensibilisé la direction sur l'importance de proposer des **formations en management à distance** pour accompagner ce mode d'organisation moderne.

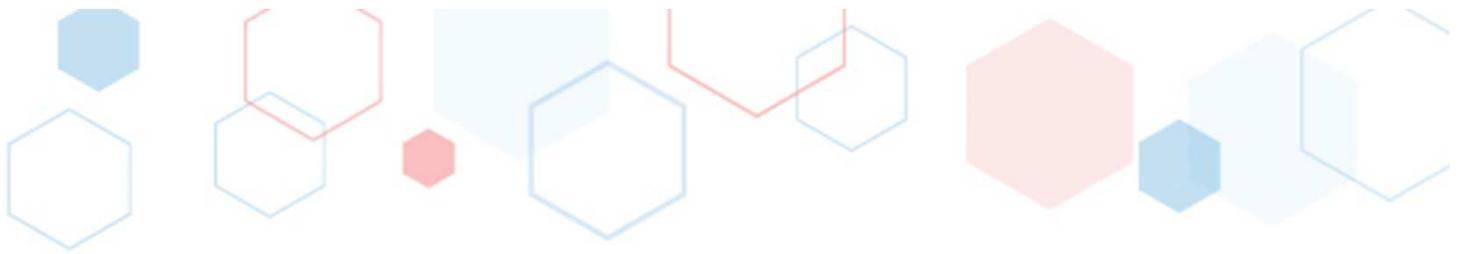
Prochaine réunion de négociation le 5 Novembre !

→ Rappel sur la mise en œuvre de l'APLD

Depuis le 1^{er} Octobre, l'APLD s'applique. Rappelons que ce dispositif, en complément des mobilités et départs volontaires, qui sont mentionnés dans l'accord ATA, permettent de garantir la pérennité de nos emplois, et nous assurent une indemnisation à hauteur de 70% du brut les jours chômés.

Les modalités d'application de l'APLD au sein de chaque établissement ont été présentées lors des CSE. Les élus ont émis un **avis favorable avec plusieurs réserves** notamment sur les taux d'APLD qui se révèlent incohérents pour certains secteurs, en regard de la charge. Au vu de ces éléments, les CSE ont demandé la mise en place de commissions de suivi mensuelles afin de s'assurer des ajustements et de garantir la bonne utilisation du dispositif.

Autre nouvelle, même si l'APLD a un impact sur le calcul du 13^{ème} mois, la Direction s'est engagée à ne pas le répercuter pour l'année 2020. La décision n'est pas totalement actée mais devrait être confirmée sous peu.



→ Articulation TPA – ATA, maintenant c’est possible!



L'accord permettant aux salariés en Temps Partiel Aidé Fin de Carrière (TPAFC) d'intégrer le dispositif d'Accord de Transformation d'Activité (ATA) au sein de Safran a été signé à l'unanimité par les Organisations Syndicales!

Rappelons que ce dispositif permet aux salariés de partir à la retraite dès la réunion des conditions permettant d'atteindre une retraite à taux plein (avec ou sans rachat de trimestres).



→ Accord Groupe - Fonds de solidarité

Le fonds de solidarité a été mis en place fin Mars 2020 pour permettre aux plus bas salaires (< 2 500€ brut mensuel) de bénéficier d'une aide pour compenser la perte de revenu relative à l'activité partielle pendant la période de crise Covid-19.

Cette aide était basée sur le prélèvement d'un jour de congé aux salariés en Forfait Jours ou Sans Référence Horaire en Activité Partielle d'au moins 30% sur le mois d'Avril, et sur le don de jours de congés effectué sur la base du volontariat.

Au final, près de 19 000 jours ont été transférés sur le fonds de solidarité, dont plus de 8 000 jours liés au prélèvement, et près de 11 000 jours en don.

Conclusion : La solidarité a été plus généreuse que le prélèvement!

Ce résultat a permis à **plus de 7 000 salariés du Groupe** d'en bénéficier, et le dispositif initialement prévu d'Avril à Mai, a été prolongé **jusqu'à Septembre 2020**. Le résiduel du fonds de solidarité devrait être statué à la prochaine commission qui est planifiée en Décembre.

Chez **Safran AE**, cela concerne un peu plus de **1 000 bénéficiaires** !



« Sur le site de Commercy, **144 personnes sur 208** ont pu en bénéficier, beaucoup n'y croyaient pas et nous avons pu prouver que nous faisons bien partie d' **UN TRES GRAND GROUPE!!** »

Vous souhaitez nous partager votre opinion, vos suggestions ? N'hésitez pas, contactez-nous !



Patrick POTACSEK
06 08 23 18 82

Gilles QUERRIEN
06 83 73 64 45

Caroline TIREL
07 86 58 18 23



CONTACTS